N°3 Été 2021

LE BULLETIN MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CURIENNE

Croënerin

Édito

L'année qui vient de s'écouler fut une année éprouvante pour beaucoup d'entre vous.
J'espère que le retour à la normale se fera rapidement dans notre activité sociale et économique.
Dans cette optique, je vous incite fortement à vous faire vacciner...

ÉDITO

Après une année mouvementée et après avoir été élu juste avant le confinement, le conseil commence à prendre ses marques et présente, dans ce bulletin municipal, les différents projets portés par la municipalité.

Dans ce bulletin vous trouverez une présentation de la future cantine scolaire, initiée par la précédente municipalité. Sa réalisation offrira aux enfants un meilleur cadre de restauration que l'actuel bâtiment.

Il sera aussi question, avec l'arrivée de la fibre à Curienne, de l'adressage et de la numération de l'ensemble des habitations de la commune. Ainsi, vous trouverez la liste des voies qui avaient besoin d'être nommées, mais la plupart ne connaissent pas de changement.

Certains évènements sont à souligner au sujet du fonctionnement de l'équipe municipal :

- Le départ de trois conseillers : Noémie Winter, Emilie Guyard, Yannick L'Orphelin.
- Le remplacement de Noémie Winter par Floriane Pisano au poste de 3ième adjointe à l'école
- Et celui de Romain Lebreton par Benjamin Naretto comme conseiller délégué communication.

Toutefois, Romain a uniquement démissionné de sa fonction de conseiller délégué. Il reste ainsi à l'écoute des attentes des habitants de la Commune en tant que conseiller municipal.

Par ailleurs, nous avons pris la décision de passer la commune à 4 jours d'école au lieu de 4 jours et demi. A cette occasion je remercie sincèrement le personnel municipal et les bénévoles qui se sont beaucoup investis pour proposer des animations toujours intéressantes aux enfants.

Enfin, nous avons aussi une pensée toute particulière pour les habitants dont les maisons ont été ravagées par l'incendie qui s'est produit au début des vacances d'été et qui a laissé sans toit trois foyers. Du côté de la mairie, toutes les mesures ont été mises en oeuvre afin de permettre à ces personnes de trouver une solution adaptée d'hébergement et le plus rapidement possible. Même si cela ne change rien pour les personnes qui ont tout perdu durant ce triste évènement, je suis heureux qu'il n'y ait eu personne de blessé pendant cette nuit mouvementée.

Je remercie toutes les personnes qui se sont déjà manifestées après cet incendie.

Prenez soin de vous et profitez à fond de la vie.

Stéphane Bochet

Activités enfants - été 2021

Multi - activités pour les enfants
Plateau de la Leysse

Découverte de 3 sports de montagne
avec un professionnel et/ou un initiateur du CAF

10 séances d'escalade, **3** séances de randonnée thématique, **9** séances de ski de fond

Quand ?

Mercredi après-midi, hors vacances scolaires (horaires variables selon l'activité)
1ère séance : Escalade le 2 Septembre (demander le planning selon l'âge de l'enfant)
Les séances annulées en cas d'aléas météorologiques seront reportées (sous conditions)

Pour qui et comment ?

· **4 à 5 ans*** : escalade (45 min), randonnée thématique (2h), ski de fond (2h, uniquement pour les enfants de 5 ans, en groupe de 5-8 ans) *Présence de l'un des parents requise
· **6 à 8 ans** : escalade (1h), randonnée thématique (2h), ski de fond (2h, en groupe de 5 - 8 ans)
· **9 à 11 ans** : escalade (1h15), randonnée thématique (2h), skating (2h)

Où ?

. Escalade : Blocs de Nécuidet à la Thuile (ou repli à la salle de Wattabloc) . .
Ski de fond : Margériaz . Randonnée thématique : sur le plateau de la Leysse

Tarifs des 3 activités encadrées

. **4 ans** : 110 € / enfant + cotisation CAF
. **5 à 11 ans** : 170 € / enfant + cotisation CAF
Le + : Pour les enfants résidant à Montmélian, la commune prend en charge 40 € de frais d'inscription

Cotisation CAF de 29,10 € à 66 € selon situation

A prévoir :

- Chaussons d'escalade + casque
- Matériel de ski de fond
- Transport sur les sites (Co-voiturage)
- Entrée à Wattabloc et forfait nordique à la Féclaz en cas d'aléas

Renseignements (dates, horaires...)

Réservez dès maintenant : 06 01 47 92 13 ou 06 86 97 60 46
Inscription prévue fin Juin
www.cafcoeurdesavoie.fr

club alpin français
Coeur de Savoie

MAJ 17/04/2021 IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Éclairage public

Extinction la nuit entre 21h et 6h

Depuis le 7 juin, l'éclairage publique est éteint la nuit entre **21h et 6h** du matin.
Cela permet d'économiser à la fois de l'énergie et aussi les lampadaires nouvellement installés, tout en limitant la pollution lumineuse pour la faune et la flore environnantes.

Des étoiles pour la nuit et pour Curienne

Le changement de l'éclairage public et les heures extinction ont permis de candidater au concours "Villes et Villages étoilés". Ce concours a lieu tous les 4 ans, et récompense les communes qui font des efforts pour la préservation du patrimoine nocturne et de la qualité de la nuit. Ceci inclut l'extinction nocturne de l'éclairage public, mais pas uniquement. Les autres aspects évalués sont : l'utilisation de balisage passif, l'absence de mise en lumière du patrimoine naturel et des bâtiments, la marginalisation des lampes à lumière blanche et les décorations lumineuses, la présence de lieux protégés pour la biodiversité, ... Avoir une bonne qualité de nuit a de nombreux bienfaits, qui avaient été détaillés dans le paragraphe sur l'éclairage public du précédent numéro. En résumé : préservation de la biodiversité nocturne, meilleure qualité de sommeil, meilleure sécurité, gaspillage énergétique épargné, gain économique et visibilité astronomique.

Le concours a récompensé Curienne qui a obtenu 4 étoiles sur 5, ce qui est une très bonne performance pour une première participation ! Le diplôme nous est déjà parvenu (visible sur la photo) et un panneau routier indiquant le niveau de la labellisation du village sera installé au courant de l'année. Un récapitulatif des améliorations envisageables sera porté à la connaissance de la mairie, afin que nous puissions encore faire mieux !

Pour en savoir plus sur l'association organisatrice du concours (ANPCEN) ou sur les enjeux de la préservation du patrimoine nocturne, rendez-vous sur **anpcen.fr**.

LABEL NATIONAL
« VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS » 2019-2020

L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES DÉCERNE

« LE LABEL 4 ÉTOILES »

À LA COMMUNE DE CURIENNE 73190

REPRÉSENTÉE PAR M STEPHANE BOCHET - MAIRE

LE 20 AVRIL 2021 LA PRÉSIDENTE DE L'ANPCEN :

LE LABEL NATIONAL VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS EST ORGANISÉ PAR L'ANPCEN, AVEC LE CONCOURS DE

4 - Croënerin

Note : Suite à de nombreux problèmes avec notre prestataire pour le raccordement électrique, nous n'avons pas pu mettre en place l'extinction de l'éclairage public au mois de février (nous n'avions notamment pas accès au boîtier permettant de régler les horaires de fonctionnement).

Des nouvelles de la bibliothèque !

Cette année, l'équipe des bénévoles s'est étoffée : nous sommes maintenant 7 à vous accueillir à tour de rôle. Armée de motivation, notre équipe a plein de projets !

Nous avons commencé par réaménager en partie les locaux, grâce notamment à de jolies caisses à livres (fournies par la municipalité), permettant aux plus petits de goûter au plaisir de choisir leurs livres. Plaisir poursuivi à l'école, puisque nous avons pu recréer un lien avec les enseignantes afin que nos livres profitent aux élèves de maternelle et d'élémentaire.

Nous avons aussi fait un peu de place sur les étagères, pour mieux y accueillir de prochaines nouveautés (achats prévus avant l'été pour égayer vos vacances). Certains des romans dont nous nous séparons se retrouveront sur les étagères des cabanes à livres, récemment installées au centre bourg, au Fornet et à Montmerlet. Si vous ne les avez pas encore repérées, n'hésitez pas à aller y jeter un coup d'œil !

Pour ceux et celles d'entre vous qui ne pourraient plus se déplacer jusqu'à la bibliothèque, nous souhaitons néanmoins faciliter l'accès à nos ouvrages. Vous pouvez contacter la mairie ou Muriel Brun (**06 11 38 23 45**) pour envisager une solution de portage des livres au rez-de-chaussée de la mairie les jours d'ouverture ou même à domicile si besoin. N'hésitez pas à appeler !

Romans adultes et enfants, documentaires, albums, 1ères lecture, bandes dessinées, livres de cuisine, rayon « Savoie »... Petits ou grands lecteurs, vous trouverez votre bonheur !
Nous vous attendons nombreux !

Pour plus d'informations : site de la mairie (mairie-curienne.fr) ou page facebook (**https://www.facebook.com/bibliotheque.curienne**).

Cabanes à livres

Beaucoup de communes disposent d'emplacements dédiés au stockage et au partage de livres ouverts à tous.

C'est pourquoi l'équipe s'occupant de la bibliothèque et la municipalité ont décidées d'installer dans trois endroits de la commune des cabanes à livres, voir article précedent.

N'hésitez pas à partagé vos lectures préférées !

Note : un banc a même été installé dans l'abri bus à Curienne pour pouvoir profiter pleinement de l'endroit.

École passage à 4 jours

Suite au sondage sur les rythmes scolaires, où une majorité de parents se sont prononcés en faveur d'un passage à 4 jours au lieu de 4 jours et demi. De plus, le corps enseignant était favorable pour que les rythmes scolaires soient sur 4 jours. C'est sur ces élements que le conseil municipal s'est positionné.

Ce changement se fait aussi en cohérence avec les communes alentour. Il semblait en effet logique d'être en accord avec les communes voisines. C'est donc aussi dans un souci de cohérence territoriale que nous avons fait ce choix.

La remise des calculatrices par Monsieur le Maire le jeudi 1 juillet aux élèves de CM2 rentrant au collège.

Rétrospective des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Suite à l'exposition des photos sur les TAP qui a eu lieu en salle polyvalente pendant la kermesse, vous trouverez quelques instantanés en **page 11**.

Ci-contre une photo datant du vendredi 2 juillet durant la kermesse avec des enfants jouant aux jeux en bois qui ont été réalisés pendant les heures de TAP.

Jobs d'été à Curienne

Entre le 12 et le 16 juillet ont eu lieu les jobs d'été de 6 jeunes qui ont notamment rafraichis l'ancienne salle informatique de l'école qui, avouons-le, avait besoin d'un bon coup de peinture !

PROJET : ADRESSAGE

Pourquoi l'adressage

La dénomination des voies et l'affectation d'adresses répondent à plusieurs problématiques :

- Sécurité et secours des biens et des personnes,
- Distribution du courrier et livraison des colis,
- Accueil des touristes et des nouveaux arrivants,
- Efficacité des services publics,
- Et bien sûr dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique sur la commune.

La municipalité a donc fait le choix de nommer l'intégralité des voix desservant les habitations.

Toutefois, dans un souci de conservation des noms existants peu de changements ont été effectués.

Un aperçu des nouveaux panneaux de rue qui seront posés. Des échantillons des plaques pour les numéros d'habitation sont également disponibles en mairie.

L'adressage à Curienne c'est quoi ?

C'est un groupe de six élus avec trois habitants et, pour la partie technique du dossier l'entreprise CICL.
Six réunions du groupe de travail.
Une consultation publique.
29 voies à nommer ou à renommer.
Un budget de 11 000€ maximum.
Une finalisation du projet avec la remise des numéros aux habitants durant le dernier trimestre 2021.

Nous remercions les personnes qui ont participé au groupe de travail et à la consultation publique.

Une réunion publique est prévue pour présenter aux habitants le résultat.
Néanmoins, si vous avez des questions ou des remarques avant celle-ci, la municipalité est à votre écoute.

Les noms des chemins

Route de la Bathie
Route de la Thuile
Route des Vachers
Route de la Boisserette
Chemin des Fontanettes
Chemin de la Côte
Chemin de la Roche
Chemin de la Cour
Impasse de la Combette
Chemin de la ferme de Bellevarde
Impasse du Cochet
Chemin de la Tétaillère
Impasse du Corti
Chemin de Cuinet
Impasse des Covets
Route de Montmerlet
Chemin de la Sisette
Chemin du Vernay
Chemin du Boyat
Chemin de la Goille
Chemin du Fornet
Chemin des Combes
Chemin de Là-Bas
Chemin de Montgelas
Chemin de la Paraie
Chemin des Moulins
Chemin de Comblenat
Chemin du Mont Saint-Michel
Chemin de Justin

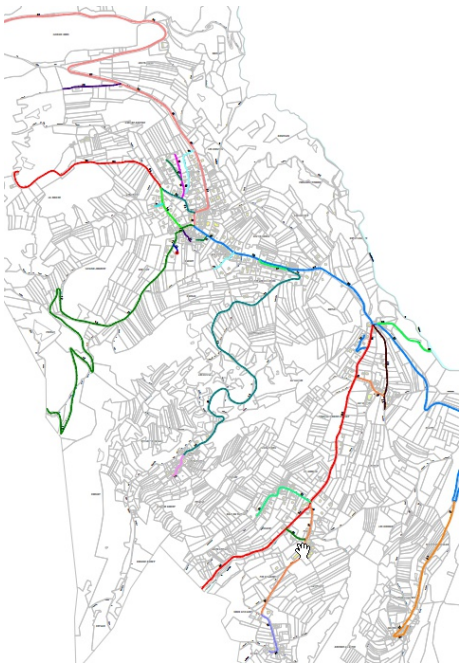

Un aperçu des chemins de la commune. Pour plus de visibilité un plan A0 a été tiré et est affiché en mairie

PROJET : RESTAURANT SCOLAIRE

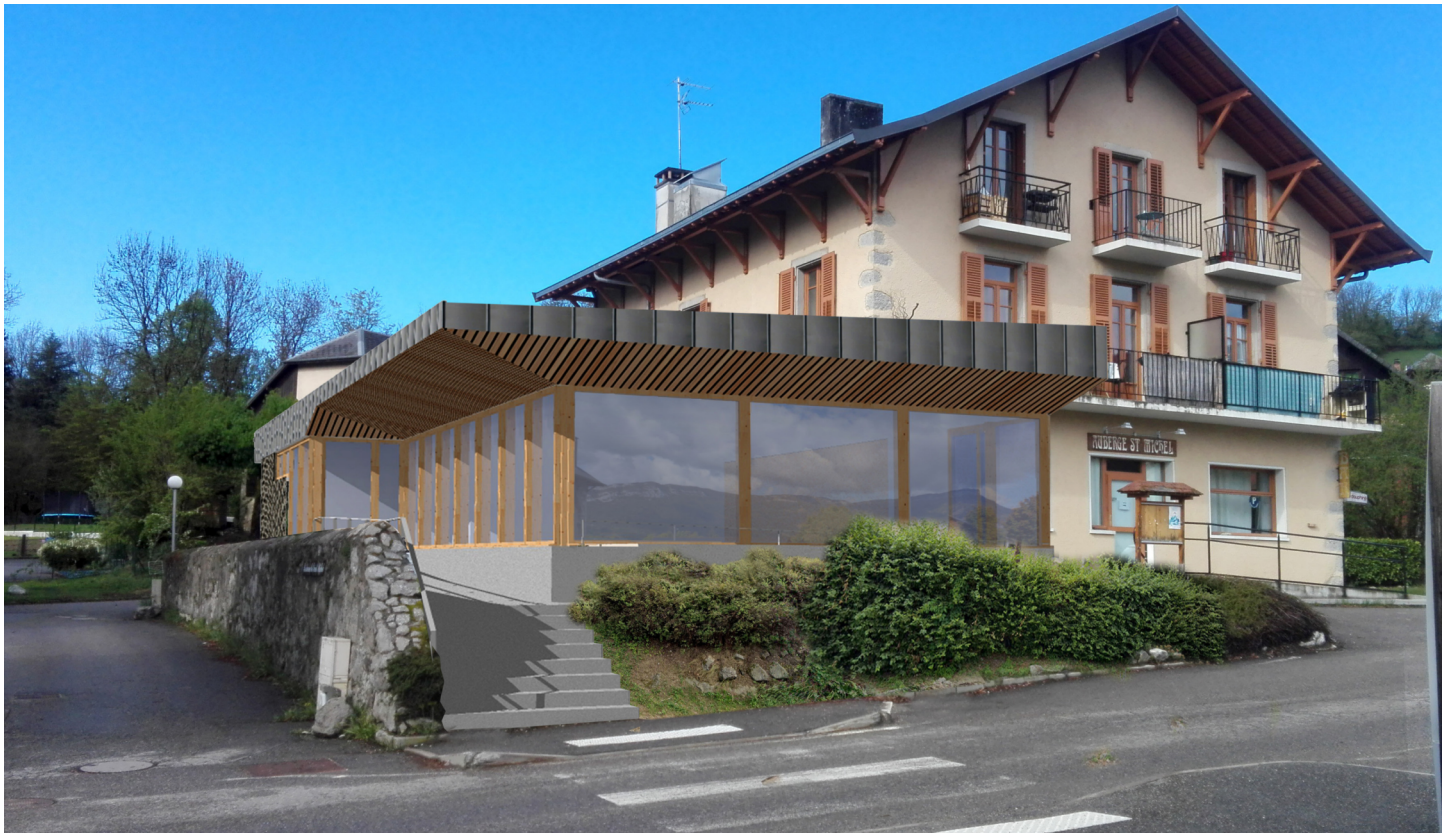

Inauguré en 1976, le bâtiment périscolaire de la commune est vieillissant et devient trop étroit face à l'augmentation du nombre d'enfants inscrits.

Après une analyse urbanistique réalisée par le Parc des Bauges, le conseil municipal a retenu la solution qui consistait à créer un nouveau bâtiment en extension du bâtiment accueillant les logements de l'office public de l'habitat OPAC Savoie et l'auberge du village.

Le besoin était de changer un bâtiment vétuste, cher en chauffage, et où la présence d'amiante est contraire aux normes actuelles.

Afin de ne pas prendre de l'espace agricole et dans un but de mutualisation de bâtiments communaux, le choix fut pris de positionner la nouvelle cantine contre l'auberge.

C'est donc à l'unanimité que le conseil municipal s'est prononcé en faveur de ce projet le 26 mars 2019.

Calendrier

Mai 2021
Le permis de construire est déposé en mairie. Il est en cours d'étude par les services instructeurs (le délai est de 5 mois).

Mars 2022
Début prévisionnel des travaux.

Courant 2023
Livraison du bâtiment

Une large concertation organisée pour la définition des besoins

Dans ce projet, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été chargée d'organiser des réunions sur le projet à chaque phase afin de déterminer les besoins avec un large panel de représentants des usagers les besoins. Deux rencontres ont donc associé les parents d'élèves, les agents périscolaires et le centre de loisirs afin de concevoir le plan intérieur du bâtiment.

C'est dans ce contexte par exemple que l'emplacement de la cuisine a été choisi afin que les équipes puissent réaliser sereinement le transport des chariots et la surveillance des enfants.

Le projet en détail

Ce restaurant est conçu pour accueillir les élèves des deux établissements scolaires et ce, jusqu'à 65 enfants.

Il est organisé en deux zones distinctes : une zone de service à table et une zone technique comprenant la plonge, la cuisine, les sanitaires et les vestiaires des agents.

Il s'agira d'un bâtiment en ossature bois dont les éléments de structure proviendront de la forêt communale (circuit court) et pour lequel un projet pédagogique sera mis en place avec les enseignantes sur toute l'année scolaire.

En effet, les enfants seront amenés à découvrir, à travers des ateliers pédagogiques, les étapes nécessaires de la transformation du bois entre la forêt et le bâtiment durant l'année.
Concrètement, les élèves seront invités à découvrir la forêt et sa gestion, les coupes de bois, le sciage et la transformation en planches, le séchage et la pose des éléments de construction avec des professionnels du secteur. Plus de détails seront communiqués au fur et à mesure de l'avancement du projet.

La performance énergétique du bâtiment

Un bâtiment construit actuellement est performant au niveau thermique, comparé à ce qui se construisait avant. Le conseil municipal souhaite aller plus loin que la réglementation actuelle, et surtout concevoir le bâtiment dans une vision globale et à long terme. Ainsi, il est envisagé de faire un local pratique, où l'entretien est limité, et le matériel de bonne qualité. De la sorte les coûts de fonctionnement seront maîtrisés et minimisés sur la durée. Ceci implique un investissement plus important au départ, mais ce coût « supplémentaire » sera largement amorti sur la vie du bâtiment.

Afin d'avoir un besoin de chauffage minimaliste, il a été choisi de se diriger vers un bâtiment quasi passif. Les estimations des besoins de chauffage de la cantine sont de 32 kWh/m2/an, là où un bâtiment passif est à 25kWh/m2/an (pour notre zone). Il faut donc pouvoir profiter des apports solaires qui offrent un chauffage gratuit grace à une large surface de baies en triple vitrage permettant en plus de pouvoir profiter de la vue panoramique. On obtient aussi une forte autonomie en lumière du jour et l'éclairage artificiel n'aura quasiment pas besoin d'être allumé dans la salle principale. Enfin, les parois sont très bien isolées, en matériaux respectueux de l'environnement tels que la fibre de bois et la ouate de cellulose.

Un point d'attention est également mis sur le confort d'été. En effet, avec le changement climatique, il est important d'avoir un bâtiment confortable. Surtout que cela chauffe vite lorsqu'il y a plus de 60 enfants dans la même pièce !

Actuellement les simulations donnent une température intérieure inférieure à 27°C même au moment le plus chaud de l'été, et seulement quelques heures par an au-dessus de 26 degrés, ce qui est une très bonne performance.
Pour atteindre cet objectif, il est actuellement envisagé d'installer des vitrages spécifiques qui bloquent une bonne partie des rayons solaires, et une avancée de toiture conséquente. Une réflexion porte sur l'utilisation d'énergies renou-velables avec le solaire thermique pour l'eau chaude par exemple.

Puisqu'une cantine ne peut pas être confortable sans un niveau sonore raisonnable, il est prévu de réaliser une étude acoustique afin d'atténuer et d'absorber au mieux le bruit émis par les enfants.

Vous l'aurez compris, ce bâtiment est conçu avec une forte ambition. Nous espérons que le résultat sera au rendez-vous !

Vous souhaitez en savoir plus et/ou donner votre avis ?

Les élus du conseil sont à votre écoute au travers :

- D'une exposition dans le hall de la mairie pour découvrir les plans et les maquettes.
- D'un cahier d'observations, de remarques utiles pour le projet mis à disposition en mairie et sur le site internet.
- De trois réunions d'échanges organisées dans les hameaux.

La municipalité

« Les Fascines »

Notre nom est celui employé usuellement pour désigner les fagots. En effet, notre action a d'abord consisté en la remise en état des cinq fours à pain communaux encore existants en 1994 lorsque nous avons commencé par restaurer le four de Là-Bas. D'abord inclus dans l'association le SEL (sports et loisirs qui chapeautait toutes les activités proposées sur Curienne, du karaté au tennis de table en passant par le patchwork et le yoga, ...), nous sommes devenus indépendants en 2001.

Après la restauration des fours, nous nous sommes tournés, au gré de nos humeurs, vers les autres éléments du patrimoine communal. Le lavoir de Vernay a retrouvé une nouvelle jeunesse, rehaussé par la mosaïque d'Isabelle Souris.

Puis, c'est le « terrain de la Tour », derrière le presbytère, qui a été mis en valeur.

Si notre activité est devenue plus discrète, d'autant plus que la « fête du pain » n'est plus organisée depuis 2012, nous mettons toujours la main à la pâte dans tous les sens du terme. Ainsi, « la Croix de Rampaud » a été remise sur pied en 2017. En 2018 et 2019, nous avons fait une animation autour des fours dans le cadre de la fête proposée dans l'ensemble du Parc des Bauges. L'année dernière, cette manifestation n'a pas été reconduite, sinon dans une petite dizaine de communes, en raison de la situation épidémique et on ne sait ce qu'il adviendra cette année. Pourtant, nous avons entrepris la restauration de la croix du carrefour du Boyat, dite du Bouquet, après qu'elle ait été bousculée par un véhicule dont le conducteur... n'a pas laissé d'adresse. Puis c'est la croix du sommet de Montgelas qui a retenu notre attention.

Notre but est d'être attentif à ce qui nous entoure pour préserver un cadre de vie qui soit agréable en mettant en valeur ce qui fait notre singularité, une pointe de créativité n'étant pas à dédaigner comme au lavoir de Vernay. Et tout ceci en réunissant les savoir-faire des uns et des autres pour des réalisations dont la plus grosse part est le fruit de notre travail.

Jean-Pierre Bulteau, responsable de l'association

Cette rubrique permet de présenter une association ou bien une initaitive.
Vous pouvez contacter la mairie ou le conseiller délégué à la communication si vous souhaitez être dans le prochain bulletin municipal : b.naretto@mairie-curienne.com.

Rétrospective des Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

Budget de la commune

Le budget de la commune est un document stratégique qui dirige les décisions et les orientations prises par l'équipe municipale. Il s'agit en quelque sorte de la synthèse des choix pour l'année qui arrive.

Cette année encore, ce fut l'occasion d'exprimer des orientations fortes :

Maintenir une vigilance sur les coûts de fonctionnement et améliorer la qualité des services rendus.

Ne pas augmenter les impôts locaux.

Continuer les démarches d'investissement en faveur du mieux vivre ensemble et de l'environnement.

En ce sens, l'équipe municipale a voté un budget de fonctionnement dont les recettes immobilières seront mobilisées pour des projets d'investissements futurs (notamment la construction du restaurant scolaire pour un montant d'environ 400 000 €) d'une part, et qui prévoit la reprise pleine et entière des activités des services publics, d'autre part.

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	131 045 €	Atténuation de charges	8 000 €
Charges de personnel et frais assimilés	321 195 €	Recette des services publics	33 815 €
Atténuation de charges	5 000 €	Impôts et taxe	293 354 €
Autres charges de gestion courante	57 240 €	Dotations et subventions	183 400 €
Charges financières	4 200 €	Produit de gestion courante	6 002 €
Dépenses imprévues	5 000 €	Vente immobilière	250 000 €
Virement à l''investissement	43 670 €		
Total 2021	**568 050 €**	**Total 2021**	**794 571 €**
		Résultat antérieur reporté	443 164 €
		Total global	**1 217 735 €**

Ce budget montre que la collectivité a su anticiper les besoins d'investissements qui seront nécessaires pour accueillir les nouvelles familles du village avec notamment les frais liés à l'évolution du réseau électrique, la construction de nouveaux services périscolaires et l'évolution nécessaire du chef-lieu (itinéraire piéton, place du village, accès handicapé de la mairie...).

Sur le budget d'investissement (voté en équilibre), les projets suivants ont été validés :

Projets	Coût
Amélioration des ressources des services	
Achat de matériel informatique de télétravail	3 200 €
Achat d'un compresseur et d'une boite à outils complète pour les services techniques	2 000 €
Enfance et Jeunesse	
Achat de tablettes/PC portable pour l'école numérique	18 800 €
Acquisition d'une cage de foot	1 200 €
Installation d'une pompe à chaleur à l'école maternelle	29 400 €
Construction d'un nouveau restaurant scolaire (étude et lancement des travaux)	20 000 €
Changement des rideaux de l'école maternelle	3 000 €
Qualité de Vie et Environnement	
Aménagement des abords de l'auberge pour diminuer le bruit et les troubles du voisinage	1 000 €
Reprise des places de stationnement du chef-lieu	2 000 €
Rénovation de l'éclairage public (dernière tranche de travaux)	30 600 €
Mise en place du plan d'adressage et achat des panneaux liés	10 100 €
Renforcement du réseau électrique	18 000 €
Remplacement du matériel de sécurité incendie	600 €
Total	**132 900 €**

ALLÔ VOISINS

Appel aux habitants

Qui peut nous conseiller pour restaurer la scie à pierre installée près du site de la Tour ?

Jean-Pierre Bulteau, responsable des Fascines

Places de stationnement

Suite à des problèmes de stationnement, l'intégralité des places de stationnement pour les véhicules ont été redessinées sur la commune.
Ce qui fait qu'au total le nombre est de **62** places dont **7** pour les personnes handicapées.

La municipalité

Membres démissionaires

En mars 2020, vous nous aviez fait confiance en votant pour nous et nous tenions sincèrement à vous en remercier. Dans un souci de transparence et d'honnêteté, nous tenons à vous faire savoir que nous avons démissionné du conseil municipal. En effet, nous n'avons pas retrouvé les valeurs que nous nous étions engagés à porter et le fonctionnement du conseil en place ne nous convient pas. Nous avons donc quitté nos postes de conseillers municipaux, et aussi :

Le poste de 3eme adjoint (vie scolaire et petite enfance, ressources humaines des personnels des services périscolaires), le rôle de déléguée au SICSAL, les rôles dans les commissions scolaire et associative pour Mme Winter.
Le poste de déléguée au Parc Naturel Régional des Bauges, les rôles dans les commissions scolaire, associative, et agricole pour Mme Guyard.
Les rôles dans les commissions scolaire, associative et communication pour M L'Orphelin.

Nous continuerons autrement à nous engager pour le village et ses habitants et restons à votre disposition si vous avez des questions.

Noémie Winter, Emilie Guyard, Yannick L'Orphelin

Cette rubrique permet aux habitants de communiquer entre eux pour éventuellement faire passer un message ou bien pour faire des appels aux habitants sur des questions d'ordre culturel ou associatif.
Vous pouvez contacter la mairie ou le conseiller délégué à la communication si vous souhaitez être dans le prochain bulletin municipal : b.naretto@mairie-curienne.com.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

MAIRIE

Malgré l'année extraordinaire que nous venons de subir, le personnel de la mairie et ses élus restent à votre écoute.

Vous avez une demande d'information à formuler ?
Les coordonnées et les horaires de la mairie sont rappelés sur la 4ième de couverture.

SONDAGE TÉLÉTRAVAIL

Suite aux retours sur le sondage à propos de la création d'un espace de télétravail / "coworking", la commune souhaite mettre en place cet espace à titre expérimental dans le bâtiment de la mairie.
Si vous êtes intéressé, merci de vous faire connaître en envoyant un mail à la mairie : **mairie.curienne@wanadoo.fr**

BIBLIOTHÈQUE

Rappel des horaires :
- Les jeudis de 16h45 à 17h45 : 3 juin, 17 juin, 1 er juillet
- Juin, juillet, août : les samedis de 10h30 à 12h

Nouveaux horaires (dès le 8 septembre) :
- Les mercredis (hors vacances scolaires) de 17h à 18h30
- Tous les samedis de 10h30 à 12h

AUBERGE SAINT-MICHEL

Horaires d'ouverture :
Du lundi au dimanche de **7H30 - 14H30** et de **17h30 - 20h45**
Coordonnées :
Chef-lieu 73190 Curienne
04 79 68 93 44

MAIRIE DE CURIENNE

Permanence du secrétariat (hors vacances scolaires) :
Lundi pair : 9h - 12h
Mardi : 9h - 12h
Mercredi et vendredi : 16h - 19h

04 79 84 71 60
mairie.curienne@wanadoo.fr
mairie-curienne.fr